



COMMUNIQUE DE PRESSE

DECLARATION DES REVENUS DE 2021

La Collectivité met un nouvel outil en place pour calculer l'impôt

Marigot, mardi 03 mai 2022 : Dans le cadre de la campagne de déclaration de l'impôt sur les revenus de 2021, la Collectivité de Saint-Martin propose un nouvel outil au service des contribuables, permettant de calculer l'impôt.

Après l'ouverture de son site Internet dédié à la fiscalité, au service des usagers depuis septembre 2021, la Direction de la Fiscalité de la Collectivité souhaite permettre aux contribuables de calculer le montant de leur impôt.

Pour ce faire, une calculette est désormais accessible en ligne, à partir de la page d'accueil du site dédié à la fiscalité de Saint-Martin : <https://www.impots-saint-martin.fr/>

La Collectivité et l'administration fiscale espèrent ainsi répondre à un besoin souvent exprimé et faciliter les démarches des contribuables, qui n'auront dans la très grande majorité des cas, plus besoin de contacter le service fiscal pour obtenir ou confirmer un calcul. Ce service est d'ores et déjà disponible.

La Collectivité de Saint-Martin rappelle que la campagne de déclaration des revenus de 2021 est actuellement en cours. La date limite de dépôt des déclarations auprès de l'administration fiscale est fixée au mardi 31 mai 2022.

Pour toute question, les contribuables peuvent :

- Accéder aux informations et formulaires utiles sur le site internet dédié : <https://www.impots-saint-martin.fr/>
- Contacter le Pôle fiscal :
 - Par mail : cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr
 - Par téléphone : 0590 29 25 71 ou 0590 87 71 75
 - Par le biais du site internet
- Se rendre dans les Maisons France Services (MFS) situées à Quartier d'Orléans et à Sandy Ground où des permanences seront assurées par les agents du CFP :
 - Tous les mardis du mois de mai, à la MFS de Quartier d'Orléans de 8h30 à 12h00
 - Tous les vendredis du mois de mai de 9h00 à 12h00 à la MFS de Sandy Ground. Les usagers auront également la possibilité d'obtenir les formulaires dans chacune des MFS aux horaires d'ouverture habituels.

Les agents du Pôle fiscal sont mobilisés pour répondre à vos questions. Durant le mois de mai, le Pôle fiscal sera ouvert tous les jours de 8h00 à 12h00.